

15 JUN 1901

N° 22/VIII

Légation de Suisse

en Italie.

Rome, le 12 Juin 1901.

Rapport Politique N° 113.

*Circulation
au
Gouvernement*

Monsieur le Président,

Au cours de l'entretien que j'eus ce matin avec le Ministre des Affaires Etrangères sur la violation de frontière près de Sessa (Votre dépêche du 6 courant), Mr. Prinetti eut l'occasion de s'exprimer sur la généralité des rapports existant entre la Suisse et l'Italie. Je crois devoir Vous rapporter ce que Mr. Prinetti me dit à ce sujet sans qu'il y ait lieu d'ajouter à ses paroles une importance plus grande que celle qu'elles ont eue dans une conversation plutôt familière et amicale.

Après avoir insisté sur les très bonnes relations qui existent de Gouvernement à Gouvernement, Mr. Prinetti exprima ses regrets de ce que l'opinion publique et la presse Suisses, celle-ci même dans ses organes les plus importants, tels que le "Bund", les "Basler Nachrichten", la "Neue Zürcher-Zeitung", n'étaient pas favorables à l'Italie. C'est une remarque qu'il aurait faite lors de la discussion de l'extradition Jaffei et tout dernièrement encore lors du passage par la Suisse d'ouvriers italiens provenant du Luxembourg. Mr. Prinetti aurait lu dans des journaux suisses une série d'appréciations peu obligeantes et même injurieuses pour l'Italie et ses institutions. Il admet que ce courant d'antipathie est provoqué et entretenu en Suisse, soit par des industriels tessinois auxquels l'Italie rend difficile la contrebande, de laquelle ils vivent indirectement, soit par les meneurs politiques

Au Département Politique Suisse,

Berne.

du Canton du Tessin, lesquels s'intéressent de trop près aux affaires intérieures italiennes. "Nous vivons en très bonne harmonie avec vingt-et-un des vingt-deux Cantons Suisses, mais le vingt-deuxième, c'est celui du Tessin, nous donne toujours du fil à retordre".

Je fis remarquer à Mr. Prinetti, avant tout, que, vis-à-vis de l'étranger, il n'y avait pas de Cantons Suisses séparés; qu'il n'y avait que la Confédération comme telle. Ensuite, que la presse était en Suisse, comme en Italie, libre d'émettre son opinion; qu'il fallait se garder de l'identifier avec celle du Gouvernement. Que si les journaux suisses contenaient de temps à autre des articles peu aimables pour l'Italie, les journaux italiens faisaient de même à l'égard de la Suisse. Je lui rappelai, par exemple, avec lequel lui, Prinetti, a des attaches, les Numéros du journal milanais "L'Alba", numéros que je vous ai envoyés les 13 et 15 Janvier dernier (Cpr. rapport N° 109, du 20 Février 1901). Que, du reste, l'important c'était de s'entendre entre Gouvernements et de faire preuve de bonne volonté de part et d'autre.

Le grand discours prononcé hier par Mr. L. Luzzatti à la Chambre des Députés, au cours des débats sur le budget du Ministère des Affaires Etrangères (Voir compte-rendu ci-inclus), devait porter un coup fatal au Ministre des Affaires Etrangères et ébranler ainsi tout le Cabinet. Cet effet n'a pas été atteint. En revanche, l'orateur s'est laissé aller à commettre des indiscretions sur les intentions du Gouvernement Royal relatives au renouvellement des traités de commerce de l'Italie avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie. Il a rendu publiques des appréciations confidentielles dont il avait eu connaissance en sa qualité de négociateur futur éventuel. La même chose lui était arrivée dans son discours du 16 Mai dernier, à Florence, dont j'ai adressé le compte-rendu le lendemain à Votre Département, ainsi qu'à celui du Commerce.

Il résulte très clairement des discours de Mr. Luzzatti

ce qui suit est ce qui constitue la Politique étrangère du Cabinet actuel, puisque, de l'aveu même de Mr. Prinetti, Mr. Luzzatti tient les renseignements divulgués du Gouvernement:

1°) que l'Italie avait l'intention de faire dépendre le renouvellement de la Triple Alliance du renouvellement des traités de commerce;

2°) que l'Italie pouvait très bien vivre en bonne harmonie avec l'Autriche-Hongrie sans alliance;

3°) qu'en 1891, le Président du Conseil d'alors, Mr. di Rudini, assura par une clause spéciale de la Triple Alliance la réussite des traités commerciaux;

4°) qu'il existe, ainsi que je Vous l'ai déjà écrit, une entente spéciale entre l'Italie et l'Autriche-Hongrie sur la question de l'Albanie;

5°) qu'à l'occasion de la conclusion de l'accord commercial avec la France, l'Italie régla avec celle-ci les points qui auraient pu provoquer des conflits entre les deux pays dans la Méditerranée et dans la Mer Rouge.

6°) que la grave question à résoudre maintenant est celle du maintien des relations amicales avec la France tout en renouvelant, sous les réserves indiquées, le traité de la Triple Alliance.

Mr. Prinetti reproche à Mr. Luzzatti d'avoir dévoilé à tout venant le plan de campagne du Gouvernement Royal secrètement élaboré par lui avec le concours du Président du Conseil et du Comte Nigra, Ambassadeur d'Italie à Vienne, qui est considéré comme dépositaire des traditions de Cavour, duquel il fut secrétaire, et est consulté, en cette qualité, dans toutes les graves questions politiques touchant le Royaume.

Pour ces raisons, Mr. Prinetti est fortement irrité contre Mr. Luzzatti. Il va jusqu'à dire que celui-ci est devenu impossible comme négociateur. Qu'il n'y a qu'à flatter sa vanité pour lui faire dire des secrets et il ajouta textuellement:

"J'espère bien que nous renouvellerons notre traité de commerce avec Vous; mais nous ne le renouvellerions pas, que ça n'aurait pas d'importance politique. Il en est tout autrement vis-à-vis de l'Allemagne et notamment de l'Autriche-Hongrie. Je ne conçois pas comment nos rapports politiques avec ces pays ne devraient pas souffrir de la rupture des relations commerciales".

Dans les circonstances que je viens de Vous signaler, cet aveu de Mr. Prinetti est à retenir.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les nouvelles assurances de ma très haute considération.

Une Annexe.

Le Ministre de Suisse:

Carlin